Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 34.

II. Jahrgang. — *II.de Année.*

Pruntrut, Samstag den 22 August 1818. — *Porrentruy*, Samedi le 22 Août 1818.

Ueber eine unter den Pferden sich äußernde Entzündungs-Krankheit.

Es herrscht seit einiger Zeit eine Krankheit unter den Pferden, welche man an mehrern Orten in den leberbergischen Aemtern wahrnimmt; sie ist nicht gefährlich, aber schwächt und ermüdet das Thier auf eine besondere Weise. In einigen Gemeinden nimmt sie so allgemein überhand, daß sie keines Pferdes verschont, es sey jung oder alt; und ohne eben ansteckend zu seyn, doch eine eigentlich epidemische Natur annimmt. Die Viehärzte scheinen über die Behandlung dieser Krankheit nicht einig zu seyn: während die einen kühlende und erweichende Mittel gebrauchen, verschreiben die andern im Gegentheil nur hizige und stärkende. Dies kommt daher, daß man die Ursachen der Krankheit verschieden ansieht; die einen geben sie einer sogenannten fliegenden Hize schuld, andere betrachten sie als Folge einer Erkältung und gehemmten Ausdünstung. Wir wollen hier die Symptome zusammen stellen, wie sie uns auffielen; es läßt sich sodann am besten auf die wahre Ursache der Krankheit schließen, und die Art angeben, wie sie müsse behandelt werden.

Symptome. Das Thier verliert allmählig seine Lebhaftigkeit, sein Athem wird heiß und es athmet schwerer; die Mandel-Drüsen unten am

Sur une maladie inflammatoire des chevaux.

Il règne depuis quelque tems une maladie qui affecte les chevaux sur plusieurs points des Bailliages. Sans être dangereuse, elle fatigue et appauvrit l'animal. Dans quelques communes elle est tellement repandue que tous les chevaux, jeunes et vieux, en sont successivement atteints, et que sans être contagieuse, elle est épidémique. Les artistes qui la traitent ne paraissent pas être d'accord dans leur traitement. Car, tandis que les uns employent les rafraîchissans et les emolliens, d'autres ont recours aux échauffans et à des cordiaux actifs. Ce qui provient de la différente manière d'en envisager les causes, qui, selon les uns, tiennent à une phlogose, et selon les autres, à un refroidissement ou suppression de transpiration. Nous croyons devoir indiquer ici les symptomes tels qu'ils nous ont apparus. Ce sera le moyen de tirer des inductions sur la véritable cause de la maladie et sur le traitement qui lui est applicable.

Symptomes. La bête perd successivement de sa vivacité, bientôt son haleine devient chaude et sa respiration génée. Les glandes de des-

Halse schwellen auf, und oft füllt sich die untere Kinnlade an; zuweilen schwillt auch der Kopf, die Augenwimpern werden aufgedunsen und die Augen triefen; das Thier bekommt oft Ekel, hustet, wird matt und niedergeschlagen, magert und seine Ader schlägt in unruhiger Bewegung. Dieser Zustand dauert einige Wochen lang; es sey denn, daß man schleunig mit wirksamen Arzneyen zu Hülfe komme.

Da diese Krankheit zu gleicher Zeit mit dem Honigthau eintraf, welcher diesen Sommer sehr reichlich war, und da sie eigentlich, so viel man weiß, nur diejenigen Pferde befiel, die auf die Weide gehen, so glaubten viele Leute, die Ursache in jenem Honigthau zu finden, als ob er einen Gährungsstoff enthielte, welcher die Humoren des Thieres in Wallung brächte, und die Druse oder die falsche Druse (die Materie, die dem kranken Pferd aus der Nase und dem Munde fließt) erzeugte. Allein, wäre diese Muthmaßung gegründet, so müßte sich ja dann die nämliche Krankheit jedesmal äußern, wenn der Sommer reich ist an Honigthau; welches doch der Erfahrung widerspricht. Wir achten es daher der Natur gemäßer, die Ursache derselben in der besondern Beschaffenheit der Luft und ihrer Bestandtheile zu suchen, welche durch den hohen Grad von Hize und Trockene in den Abführungs-Gefäßen eine Erschlaffung erzeugte, worin ein hinreichender Grund liegt, daß sich sodann die Humoren in Gährung sezten, und auf die Lunge oder die Kehl- und Speicheldrüsen hinwarfen; daß die Lunge dabey etwas angegriffen sey, verräth der Husten, wo er statt hat. Da übrigens diese Krankheit meistens in dem Halse ihren Siz hat, so nimmt das Uebel auch die Natur eines Flusses und selbst einer Bräune (Halsentzündung) an.

Nach diesen angegebenen Kennzeichen sollte es nun nicht schwer seyn, die zweckmäßigen Arzneyen zu bestimmen. Die Krankheit besteht in einer Entzündung, darum muß man zu lindernden, kühlenden Mitteln Zuflucht nehmen. Ein Aderlaß scheint da gleich am Orte zu seyn; dann gebt kühlende, lindernde und immer laue, besonders in in einem Absud von Gerste bestehende Getränke. Lasset das Pferd, das von der Krankheit angegriffen ist und schwerer athmet, den Dampf von der nämlichen Gerstenbrühe einziehen, nachdem ihr zuvor jedesmal ein Glas oder ein gutes halbes Glas Essig hinein gemischt. Hat sich die untere Kinnlade angefüllt daß sie zerplazt, desto besser; verbindet die Oeffnung gleich einer Wunde, und machet eine Einsprizung von einem Absud von Ibsche (Eibisch) Habt ihr euer Pferd so behandelt und hat dasselbe wieder Appetit bekommen, so führet es spazieren, um ihm Bewegung zu verschaffen, und gebet ihm

sous le col deviennent gorgées et souvent la ganache se remplit; quelque fois la tête se tuméfie, les paupiéres se gonflent et les yeux sont larmoyans. Souvent l'animal a du dégout et de la toux, il est abattu, il maigrit, et sa veine est agitée. Cet état dure quelques semaines à moins qu'on n'y apporte promptement des remédes efficaces.

Comme cette maladie coïncidait avec l'époque des rosées à miel, qui ont été abondantes cet été, et qu'elle n'a attaqué, à ce que l'on sait, que les chevaux qui vont au pâturage, plusieurs personnes ont crû en voir la cause dans ces rosées à miel, comme si elles renfermaient un principe de fermententation qui eut produit un orgasme dans les humeurs de l'animal et déterminé le développement des gourmes ou des *fausses gourmes*. Mais, si cette supposition était fondée, il faudrait admettre la reproduction de la même maladie chaque fois que les étés abondent en rosées à miel, ce qui ne se trouve point d'accord avec les faits. Nous pensons donc qu'il est plus naturel de chercher cette cause dans l'état particulier de l'air, dont la constitution, distinguée par un haut degré de chaleur et de sècheresse, en produisant un relâchement dans les vaisseaux excrétoires, a suffi pour faire fermenter les humeurs et déterminer leur conjection soit sur le poulmon, soit sur les glandes gutturales et salivaires. Que le poulmon soit légérement affecté, c'est ce que dénote la toux, quand elle a lieu; du reste comme le col est le plus souvent le siége de la maladie, le mal prend le caractère d'un catarre, et même d'une esquinancie.

D'après ces diagnostics il semble facile de se fixer aux remédes convenables. La maladie est inflammatoire; il faut donc recourir à ceux qui sont du genre adoucissant et rafraîchissant. Une saignée parait d'abord indiquée. Donnez en suite des boissons émulsives, tempérantes et toujours tiédes, composées sur tout de la décoction d'orge; faites recevoir au cheval affecté et dont la respiration est génée, la vapeur de cette même orge bouillie, dans laquelle vous aurez versé chaque fois un verre ou un bon demi verre de vinaigre. Si la ganache s'est remplie et qu'elle crève, ce sera tant mieux; pansez l'ouverture comme une playe, et faites y des injections avec une décoction de mauve. Après avoir employé ce traitement et lorsque votre cheval aura repris de l'appétit, faites le promener, et donnez

einige leichte ſtärkende Mittel, als z. B. Cardobenedikten-Pulver, auch Lorbeeren (Lorbohnen) mit Kleye (Krüſch) vermiſcht; endlich menget in ſein Geleck auch einige Priſen Spießglas-Pulver.

Dieſe Räthe geben wir indeſſen nicht als Vieharzt, dies iſt nicht unſer Beruf; — an verſtändigen und erfahrnen Viehärzten mag es vielmehr liegen, uns zu tadeln oder eines Beſſern zu belehren, wenn wir uns irren. Aber, weil wir ſehen, wie viele Landleute ſich mit ihrem ganzen Zutrauen an Quakſalber hängen, von denen ſie betrogen werden, oder wie viel mehrere, nicht wiſſend, wem ſie ihr Zutrauen ſchenken wollen, wenn ihr Vieh krank wird, es dann ſelbſt nach ihrer eigenen Art behandeln und beſorgen, und ſich oft mit ganz entgegen geſezten Mitteln behelfen, ſo glaubten wir ihnen dienlich zu ſeyn, wenn wir ihnen unter ſolchen Umſtänden unſere Anſichten und Räthe mittheilen. Dieſe Räthe ſind aus der Natur der Sache ſelbſt geſchöpft, die Erfahrung hat ſie erprobt, und mit um ſo mehr Sicherheit dürfen wir ſie anempfehlen.

lui de légers cordiaux, comme de la poudre de chardon-bénit, des baïes de laurier que vous mettrez dans du son, finissez par lui donner aussi, dans son léché, quelques prises de poudre d'antimoine.

Nous ne donnons point ces conseils avec l'autorité d'un artiste, puisque nous n'en sommes pas un. C'est aux gens de l'art à nous reprendre et à nous corriger, si nous nous trompons. Mais, quand tant de paysans sont dupes des charlatans qui les trompent et qui leur en imposent, quand la plûpart, ne sachant à qui s'adresser avec confiance lorsqu'ils ont des bêtes malades, les traitent eux-mêmes à leur manière et souvent en employant les moyens les plus contraires; nous avons crû leur rendre service en leur présentant dans cette circonstance nos apperçus et nos conseils. Ces conseils sont tirés de la nature même de la chose: ils ont été justifiés par l'expérience, et c'est ce qui nous enhardit à les proposer avec plus d'assurance.

Vermiſchte Nachrichten.

Bern. (Tagſazung.) In der ein und zwanzigſten Sizung den 5 Auguſt, beſchäftigte ſich die Tagſazung mit der Niederlaſſung der Franzoſen in der Schweiz. Es wurden mehrere Noten Sr. Excell. des franz. Geſandten verleſen, welche Beſchwerden über die von manchen Cantonen getroffenen Maßnahmen enthielten, die auch die franzöſiſche Regierung zu Repreſſalien ihrerſeits veranlaßten. Der Geſandte verlangte Reciprocität und gleichförmige Maßnahmen in allen Cantonen für die Niederlaſſung der Franzoſen in der Schweiz. Der Gegenſtand im Allgemeinen wurde nach einer langen Berathung einer beſondern Commiſſion zur nähern Prüfung zugewieſen.

In der zwey und zwanzigſten Sizung den 7ten, ward der definitiv ausgefertigte, mit dem öſterreichiſchen Commiſſair Herrn von Menſi abgeſchloſſene Liquidations-Vertrag beſtätigt. Ein Bericht der Linth-Aufſichts-Commiſſion wurde angehört und an die Prüfung und das Gutachten einer Commiſſion gewieſen. Dann beſchäftigte man ſich mit der Rechnung der Bundes-Centralcaſſe und dem darüber vernommenen Commiſſional-Bericht. Die Einnahme beträgt in allem 82787 Franken 4 Bazen, die Ausgaben 61953 Fr. 5 Bz.; es verbleibt alſo auf den 30ſten Juny 1818 ein Aktiv-Saldo von 20833 Franken 9 Bazen. Dieſe Rechnung wurde ratifizirt, und auf den Antrag der Commiſſion zu Beſtreitung der fernern Bedürfniſſe, die Zahlung eines Sieventheils des Geld-Contingents an die Centralcaſſe beſchloſſen. Hierauf wurde das Zollweſen in Berathung genommen. Die von der vor-

Nouvelles diverses.

Berne. (Diète) La Diète *dans sa vingt et unième séance du 5 Août*, s'est occupée exclusivement du domicile des Français en Suisse. On a lu diverses notes de S. E. le Ministre de France, contenant des plaintes sur les mesures prises par différens gouvernemens, qui ont motivé diverses représsailles de la part de la France. Le ministre réclame le principe de réciprocité et des mesures uniformes dans les cantons pour le domicile des Français. La question générale ensuite d'une longue délibération a été renvoyée à l'examen d'une commission.

Dans la vingt-deuxième séance du 7, la rédaction définitive du traité de liquidation conclu avec le commissaire autrichien Mr. de Mensi, a été confirmée. Le rapport de la commission d'inspection de la Linth, a été entendu et renvoyé à l'examen et au préavis d'une commission. On s'est ensuite occupé des comptes de la caisse fédérale et du rapport de la commission chargée de les examiner. Il en résulte une recette de 82,787 Fr. 4 batz et des dépenses de 61.953 Fr. 5 batz, de sorte qu'au 30 Juin 1818 il reste pour solde actif la somme de 20833 Fr. 9 batz; ces comptes ont été ratifiés et suivant l'avis de la commission on a décrêté le payement d'un septième du contingent fédéral pour subvenir aux besoins courans. On passe ensuite à la délibération, relative aux

jährigen Tagsatzung angeordnete Revisions-Arbeit konnte nicht zu Stande gebracht werden; dagegen beschäftigte man sich mit einzelnen besondern Fällen; diese sind namentlich eine von Solothurn angebrachte Beschwerde gegen die im ehemaligen Bisthum Basel eingeführten Zölle; die Walliser Zölle; die Erhöhung der Zollgelder auf der neuen Sustenstraße, welche die Cantone Bern und Uri verlangten; die von Uri insbesondere auf fünf und dreyßig Jahre lang begehrte Zollerhöhung für die Gotthards-Straße, um die Kosten des Straßenbaues zu decken, den dieser Canton unternimmt. — Alle diese Gegenstände wurden einer Commission zur Untersuchung zugewiesen.

In der drey und zwanzigsten Sizung den 10ten, empfing die Tagsatzung den Bericht der eydgenössischen Commissarien, die beauftragt waren die Gefahren zu untersuchen, mit denen der Rhein beym Einfluß der Landquart auf den Grenzen der Cantone Bündten und St. Gallen bedroht. Nach einer Berathung über das mehr oder weniger allgemein-eydgenössische Interesse dieses Gegenstandes haben sechszehn Stimmen beschlossen, die Untersuchung von Seite der Eydgenossenschaft solle anmit beendigt seyn, und der Bericht darüber den interessirten Cantonen mitgetheilt werden. Hierauf ward eine von der Masse eines Basler Handelshauses gemachte Anforderung, betreffend die Erstattung eines auf im Jahr 1804 von der helvetischen Liquidations-Commission bezogenen Effekten erlittenen Verlustes von 13,080 Fr., in Berathung gezogen, und eine Commission mit der Untersuchung der Begründtheit dieser Ansprüche beauftragt.

In der vier und zwanzigsten Sizung den 12ten ward der Entwurf für die Militair-Instruktions-Schule vorgelegt, und von sechszehn Stimmen unter Vorbehalt der Ratifikation genehmigt.

Die Tagsatzung hatte sich sodann vertagt bis Montag den 17ten August.

Wallis. Der Staatsrath dieses Cantons hat die unglücklichen Bewohner des Bagnethales allen eydgenössischen Ständen zu milder Unterstüzung empfohlen. In ihrem darüber erlassenen Kreisschreiben heißt es, außer den schon bekannten Umständen: 353 größere und kleinere Wohnungen seyen von dem Strom weggerissen, 49 stark beschädigt, die Hauptbrücke über die Dranse zerstört worden, und 34 Personen haben in dieser schrecklichen Verheerung ihr Leben verloren.

Waadt. Die in diesem Canton für die Verunglückten des Bagnethales eingesammelte Steuer beträgt die Summe von 26044 Schweizerfranken.

Genf. Hier ist soeben ein Pole, Herr Anton Malczesky, eingetroffen. Dieser beherzte Fremde, so schreibt man aus Chamouny, habe den Gipfel

péages. Le travail préparatoire ordonné l'année dernière n'a pû être confectionné; mais on s'est occupé de quelques cas particuliers. Plusieurs questions, telles que les plaintes de Soleure contre les péages établis dans l'ancien Évêché de Bâle; les pèages du Valais; l'augmentation demandée sur ceux de la nouvelle route du Sustemberg, par les cantons de Berne et d'Uri; enfin l'augmentation des péages sur la route de St. Gotthard, réclamée par le canton d'Uri, pendant 35 ans, dans le but de subvenir aux frais des travaux, dont ce canton s'occupe; toutes ces questions ont été renvoyées à l'examen d'une commission.

Dans sa vingt-troisième séance du 10, la Diète a entendu le rapport des commissaires fédéraux chargés d'examiner les dangers dont menace le Rhin sur les frontières des Grisons et de St. Gall, à l'embouchure de la Landquart. Après une discussion sur l'intérêt plus ou moins fédéral, qu'offre cet objet, seize voix ont résolu, que l'examen fédéral serait terminé et que le rapport serait adressé aux cantons intéressés. Une prétention formée de la masse d'une maison de commerce de Bâle, tendante à être remboursée d'une perte de 13080 Fr. éprouvée sur des effets reçus en 1804 par la commission de liquidation helvétique, a ensuite été discutée et la justice en sera ultérieurement examinée par une commission.

Dans la vingt-quatrième séance du 12, le projet pour l'école d'instruction militaire à été présenté et adopté par 16 voix, sous réserve de ratification.

La Diète s'est ensuite ajournée au lundi 17 Août.

Valais. Le conseil d'état de ce canton a invité tous les cantons à de genéreuses collectes, pour secourir les malheureux habitans de la vallée de Bagne. On lit dans sa circulaire indépendamment des détails, qui ont déja été publiés, que 353 grandes et petites habitations ont été entrainées par la débacle, 49 endommagées, le pont de la Drance détruit, et que 34 personnes ont perdu la vie dans cette catastrophe.

Vaud. La collecte levée dans ce canton pour les malheureux habitans de la vallée de Bagnes, doit avoir produit 26.044 francs suisses.

Genève. Un Polonais, M. Antoine Malczesky, vient d'arriver à Genève. Ce courageux étranger, comme on écrit de Chamouny, est

des Mont-Blanc erſtiegen, und es ſey ihm gelungen, mitten durch die Gletſcher einen Weg bis zu der Spize Aiguille du midi genannt zu finden, wohin bis jezt noch keines Menſchen Fuß vorgedrungen iſt. Er ſoll mehrere ſehr wichtige Beobachtungen haben ſammeln können.

Frankreich. Die außerordentliche Hize, über die man ſich in Paris beklagt, iſt von ſonderbarer Natur; nicht nur herrſcht ſie allgemein, ſondern ſie iſt auch in ganz Europa und unter allen Breiten beynahe gleich. Man hat z. B. vernommen, daß der Reaumür'ſche Thermometer Freytags den 24 July, als am heißeſten Tage, in Wien wie in Berlin, in London wie in Paris auf 26 bis 26 Grad wies, und daß er, was noch merkwürdiger iſt, in Madrid und in Rom ſelbſt nicht höher ſtieg.

Deutſchland. Zu Aachen iſt zum Empfang der hohen verbündeten Monarchen und der Miniſter, die ihre Souveraine vertreten ſollen, alles bereitet. Unter den diplomatiſchen Geſandten, die ſich bereits daſelbſt eingefunden haben, bemerkt man die von England, Rußland, den Niederlanden, Spanien, Oeſterreich, Schweden, Dänemark und Polen.

parvenu au sommet du Mont-Blanc, et a réussi, à découvrir au milieu des glaciers, un chemin jusqu'à l'aiguille du midi, où personne n'avait encore pénétré. Il doit avoir recueilli plusieurs observations intéréssantes.

France. La chaleur excessive, dont on se plaint à Paris, présente un caractère particulier. Non seulement elle est générale mais elle est à peu près égale dans l'Europe entière et sous toutes les latitudes. On voit par exemple que le vendredi 24 Juillet, jour de la plus forte chaleur, le thermomètre de Réaumur, marquait de 26 à 27 degrés à Vienne, à Berlin, à Londres comme à Paris; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il ne s'est pas élevé plus haut à Madrid et à Rome.

Allemagne. Tout est prêt à Aix-la-Chapelle pour la recéption des monarques et des ministres, qui viendront y représenter leurs Souverains. Parmi les agens diplomatiques qui s'y trouvent déjà, on remarque des envoyés d'Angleterre, de Russie, des Pays-bas, d'Espagne, d'Autriche, de Suède, de Dannemark et de Pologne.

Avis.

Conformément aux dispositions de la lettre circulaire de LL. SS. du Conseil des finances, du 30 Juillet dernier, M.rs les Maires sont prévenus que chaque fois que les communes seront dans le cas de fournir aux salpêtriers patentés, du bois pour le service de leurs atteliers, ils doivent exiger d'eux le payement comptant, d'après le prix fixé par notre ordonnance du 2 mai 1817, inserée au Journal (première année) N.° 13, sous peine de devenir personnellement responsable envers les communes, de tout retard ou perte qui résulterait de leur négligence. Porrentruy, ce 14 Août 1818.

Le Grand-Baillif, A. de Jenner.

On prévient le public, qu'à dâter du 1.r Septembre prochain, on recevra dans la secrétairerie Baillivale de Porrentruy, la déclaration de tous ceux qui voudront faire assurer leurs maisons contre les incendies, et de tous ceux qui ont déjà leurs maisons assurées mais qui désirent obtenir une augmentation ou une diminution du prix d'éstimation de leurs bâtimens; au 30 Septembre fixe les protocolles d'inscription seront clos pour une année, et il ne sera plus reçu aucune déclaration j'usqu'au 1 Septembre 1819. Ce qui est donné pour la connaissance d'un chacun.

Messieurs les Maires sont priés de donner au présent avis la plus grande publicité.

Ainsi publié en conformité de § 5, de l'ordonnance souveraine du 28 Mai 1806.

Porrentruy, le 15 Août 1818.

Secrétairerie Baillivale de Porrentruy.

Le Conseil de cette ville ayant décidé dans sa séance du 10 de ce mois, que toutes les propriétés tant communales que particulières, composant le ban de la ville de Delémont, seraient arpentées parcellairement.

MM. les Geomètres et Arpenteurs, qui désireront se charger de cette opération, sont priés de vouloir en déposer leur soumission au Greffe de la ville, dans le terme de dix jours.

Delémont, le 19 Août 1818.

Le Maitre Bourgeois en charge, Redet.

Le public est prévenu, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Porrentruy, le dix Juillet mil huit cent dix-huit, enregistré le treize même mois; il sera, le mardi vingt-deux du mois de Septembre

prochain, neuf heures du matin, en la maison ci-après désignée, sise au village d'Epauvillers, et par devant Jean-François Racine, Notaire de Bailliage, demeurant à Soubey, Bailliage des franches Montagnes, procédé à l'adjudication préparatoire, aux plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison et de jardin attenant, d'aisances et toutes appartenances, le tout situé au haut dudit village d'Epauvillers, estimés ensemble trois cent cinquante-deux francs Suisses, dans l'inventaire dressé après le décès de feu Joseph Parrot, en son vivant, voiturier demeurant à Bellefontaine; lesdits biens appartenant audit Parrot, et dépendant de la succession. Il sera procédé à cette ajudication préparatoire, à la requête de Monsieur Boechat, notaire de bailliage, demeurant à Miecourt, Bailliage de Porrentruy, curateur de ladite succession vacante, conformément aux dispositions dudit Jugement. Le cahier des charges et conditions de ladite vente est déposé en l'étude de M. Racine, notaire, comme il en conste par le procè-verbal de dépôt du vingt-sept Juillet dernier, où en laquelle étude les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Soubey, le 17 Août 1818.

Racine, Notaire de Bailliage.

Le Magistrat de la ville de Porrentruy, s'étant pourvu en réclamation au Gouvernement pour obtenir une permission d'augmenter le nombre des foires existantes jusqu'à douze, qui se tiendront le troisième Lundi de chaque mois, les communes des cinq Bailliages du Jura où il se tient des foires et qui auraient quelque réclamation à fournir contre l'augmentation de trois foires demandées par ladite ville, sont invitées de les faire parvenir avant le 9 Septembre prochain, à la Secrétairerie Baillivale de Porrentruy, passé lequel délai aucune réclamation ne sera plus reçue.

Publié par ordre de LL. SS. du Conseil de Justice. Porrentruy, le 21 Août 1818.

Secrétairerie Baillivale de Porrentruy.

Vente par autorité de justice.

Le public est prévenu, qu'en exécution du jugement rendu par la cour Baillivale de Moutier Granval, et à la requête d'Emanuel Guerne, Maire de la commune d'Eschert, et consentement de Daniel Flottiront, et Théophile Voirol, les deux demeurant à Bevillard, Jean-Henry Girod, demeurant à Pontenet, Isaac Romi et Charles Germiquet, les deux demeurant à Sorvilier; Isaac Lardon et Jean-Pierre Lardon, demeurant à Court, Marie-Anne veuve d'Isaac Girod et de David Girod, demeurant à Champoz, Daniel Blanchard et Abraham-Louis Garraux, demeurant à Malleray, tous cultivateurs, ce dernier agissant tant en son nom qu'en qualité de tuteur de ses frères et sœurs mineurs, Louis-Émanuel, Marie-Anne et David-Louis Garaux aussi cultivateur audit lieu.

Il sera procédé le 26 Septembre prochain, 9 heures du matin, en la maison et domicile de Mr. le Maire de Bevillard, pardevant le Secrétaire Baillival de Moutier soussigué commis par ledit jugement, à l'adjudication préparatoire d'une petite métairie située sur les bans de Bevillard et Champoz, lieu dit sous Moron, consistant en une maison en ruine, vergers, prés et champs.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat baillival dudit Moutier. *Boll.*

Kornmarkt-Preise.

Pruntrut, am 20 August 1818.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Kernen	20	—
Mischelkorn	12	—
Haber	7	—
Gersten	12	—
Puschi	8	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—
Delsperg, am 19 August 1818.		
Kernen	24	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 20 Août 1818.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	20	—
Epeautre mélangé	12	—
Avoine	7	—
Orge	12	—
Boige	8	—
Vesces	—	—
Pois	—	—
Delémont, du 19 Août 1818.		
Epeautre égrugé	24	—

Pain blanc, la livre 1 btz. 3 rap. Pain demi-blanc 1 btz. 1 rap. Pain bis – btz. 8 rap.

(La taxe des viandes est la même, que celle du dernier N°.)